Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1670

Rubrik: Swisscom

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour mieux s'orienter dans la cacophonie ambiante au sujet de Swisscom, voici un argumentaire qui rassemble l'essentiel des positions exprimées depuis l'annonce du retrait probable de la Confédération du capital de l'opérateur national.

Vente, mode d'emploi

	Pour	*Contre*	*Remarques / Questions*
Gestion d'entreprise	Swisscom a besoin d'une plus grande marge de manœuvre pour se positionner sur un marché qui évolue de manière imprévisible. (Conseil fédéral)	Swisscom se porte bien, elle est concurrentielle. La mettre en vente, c'est prendre le risque d'en faire un objet de pure spéculation. (Syndicat) Swisscom doit créer de la valeur en Suisse, pas à l'étranger. (PSS) La taille réduite de Swisscom en ferait une proie pour les grands groupes étrangers. On ne peut laisser passer cette infrastructure en mains étrangères. (PSS) Swisscom en mains publiques doit pouvoir se développer à l'étranger. (Syndicat)	La stratégie du Conseil fédéral est opaque. S'agit-il de proposer les actions au public ou de négocier la reprise de la part de la Confédération par un groupe? Le PSS n'explique pas comment Swisscom peut croître dans un marché indigène saturé.
Principe	La Confédération ne peut assumer à terme le double rôle de régulateur et de propriétaire d'un opérateur soumis à la régulation. (Conseil fédéral)		
Finances	L'expansion de Swisscom comporte des risques que la Confédération ne peut assumer. Mieux vaut encaisser aujourd'hui la contrepartie du capital que de courir le risque d'en perdre tout ou partie. (Conseil fédéral)	Swisscom rapporte gros à la Confédération: en moyenne 550 millions par an depuis 1998. Pourquoi se défaire d'une telle source de revenu? La majorité bourgeoise profitera de cette rentrée extraordinaire pour réduire les impôts. (PSS)	Vu la saturation du marché intérieur, la pression sur les prix et la difficulté de s'implanter sur des marchés extérieurs très profitables, il est peu probable que la Confédération continue de profiter de telles rentrées. Si la vente des actions de la Confédération rapporte 17 milliards, la réduction de la dette allégerait la charge des intérêts de 400 millions par an.
Politique		La Confédération perdrait le contrôle du développement des télécoms en Suisse. L'Etat ne pourrait plus fixer d'objectifs stratégiques. (Syndicat) L'Etat doit rester majoritaire pour assurer un contrôle démocratique. (PSS)	Jusqu'à présent, l'actionnaire majoritaire a plutôt laissé la bride sur le cou à l'entreprise.
Service public	Le service public est garanti par la loi et non par le statut public de l'actionnaire majoritaire. (Conseil fédéral)	La privatisation conduira à une baisse de l'offre de prestations et de la qualité de la desserte de base, ainsi qu'à une réduction des investissements dans les régions périphériques. (PSS)	
Social		La desserte de base doit satisfaire aux critères sociaux et de solidarité, garantir l'emploi, en particulier dans les régions périphériques. Seul l'Etat peut assurer le respect de ces obligations sociales. (PSS)	Swisscom se comporte déjà comme une entreprise privée. Comparativement, elle a comprimé ses effectifs plus que tout autre opérateur en Europe.

La privatisation en question

Un travail d'amateur sur le fond comme dans la forme. Telle apparaît la démarche de privatisation annoncée par le Conseil fédéral. Le gouvernement aurait-il voulu délibérément faire capoter ce projet qu'il ne s'y serait pas pris autrement.

Tout indique que la décision résulte d'un coup de force initié par le bulldozer-chef du Département de justice et police et que ses collègues n'ont pas vu passer la balle (voir l'Edito).

Visiblement cette décision n'a été ni préparée ni discutée avec les dirigeants de Swisscom. La cacophonie gouvernementale permet de douter que les membres du collège aient compris les enjeux d'une telle décision. Il ne suffit pas de déclarer vouloir se dessaisir d'une participation majoritaire et de balayer les craintes en faisant référence à l'obligation légale de la desserte de base, actuellement dévolue à Swisscom.

En effet, une privatisation peut revêtir des formes multiples qui ouvrent des perspectives d'avenir fort différentes à l'entreprise. S'agit-il d'une ouverture totale du capital au public, particuliers et/ou investisseurs institutionnels, à un prix fixe ou variable? Ou le Conseil fédéral envisage-t-il de céder sa part à un seul investisseur? A-t-il prévu de conserver une part infime du capital sous forme d'actions spécifiques (*golden share*) qui, pour préserver un intérêt national, lui donnerait un droit de veto sur l'évolution du capital et des activités de la société?

L'exécutif est-il prêt, en contrepartie à l'abandon du capital, à muscler la loi sur les télécommunications au titre de la desserte de base, par exemple en précisant les obligations du concessionnaire en matière d'investissements et d'obligations sociales (convention collective de travail), en renforçant les pouvoirs de l'organe de régulation?

A toutes ces questions, le Conseil ne donne pas de réponses. Se les est-il même posées? *jd*

Le service public à l'heure des réseaux

Quelle que soit l'issue de la présente démarche de privatisation de Swisscom - acceptation ou refus du Parlement et, le cas échéant, du peuple - l'évolution du secteur des télécommunications imposera une réflexion sur l'engagement de l'Etat et la notion de service public.

Tous les analystes s'accordent sur le fait qu'à l'avenir, seules subsisteront les entreprises de télécoms offrant le «quadruple play», téléphonie fixe et mobile, Internet et télévision. Un jeu que seul Cablecom joue actuellement en Suisse, puisque ce mois encore il offrira des prestations de téléphonie mobile. Mais à terme, la simple transmission de la parole, de l'image et des données ne rapportera rien ou presque. Déjà l'on peut téléphoner par Internet sans bourse délier. Seule la fourniture de contenus et de services sera rentable. Ce n'est pas un hasard si la restructuration de la branche se réalise par concentration verticale, par réseaux et en fonction des contenus. Ainsi en prenant le contrôle de Cablecom, le groupe américain Liberty Global, présent déjà dans treize pays européens et détenteur de droits importants sur les sons et les images, s'assure un réseau câblé en Suisse. De même Swisscom vient d'acquérir 49% de CT Cinetrade, une société multimédia propriétaire de droits sur des films, DVD et vidéos.

Dans ce contexte, que devient le service public? Au-delà de l'accès à la communication, doit-il encore s'étendre aux contenus (chansons, films, services divers) véhiculés par les réseaux? Est-ce le rôle d'une société contrôlée par l'Etat de fournir ce type de prestations? Et une société active essentiellement sur le marché intérieur pourra-t-elle tenir tête à des concurrents internationalement actifs? *jd*

Edito

Relever le gant

On aurait aimé parler du dossier Swisscom posément. Quel avenir et quelle stratégie pour une société dont l'actionnaire majoritaire est la Confédération et qui doit affronter un double défi, celui d'une concurrence agressive et celui d'une technologie en constante et rapide évolution? On aurait aimé analyser sans préjugés les deux options proposées. La première où l'Etat, en régulateur, définit les exigences auxquelles les entreprises concessionnaires auront à se soumettre avant qu'elles ne se livrent, librement, à armes égales, au jeu concurrentiel; la seconde où l'Etat, dans ce dispositif, s'assure en plus par une société qu'il contrôle que, sur le terrain, la concurrence s'exerce dans un esprit de service public.

On aurait aimé mener plus avant la réflexion sur la mission d'une société détenue par l'Etat. On aurait pu alors affirmer que le premier objectif n'est pas de distribuer des dividendes généreux, dont on fait un si grand mérite à Swisscom, même s'il est satisfaisant que ces retombées garnissent l'escarcelle publique plutôt que le gousset d'actionnaires privés. La priorité serait de se donner les moyens, en investissements et en recherche, de suivre et de s'adapter à l'extraordinaire évolution des télécommunications. Et pourquoi pas des accords et des collaborations avec des sociétés européennes de service public? Deuxième priorité, une politique des prix la plus avantageuse possible. Certes les dividendes distribués en souffriraient, les actionnaires minoritaires s'en plaindraient, la tenue de l'action en pâtirait, les 17 milliards considérés comme la valeur boursière de Swisscom se ratatineraient. Mais où est la vraie valeur? Dans la cotation ou dans les services rendus?

On aurait aimé, mais l'heure n'est plus à la dissertation. Messieurs Merz et Blocher, avec une majorité consentante du Conseil fédéral, ont fait bruyamment de ce sujet une épreuve de force. Ils ont choisi le moment et les armes. Qu'on aille donc au duel sur le pré référendaire. Au plus vite. L'enjeu du référendum dépassera Swisscom. Il concernera toute la politique droitière voulue par une majorité de l'Assemblée fédérale lors de l'élection surprise (quoique soigneusement préparée) du tandem Merz-Blocher.

L'engagement de tous ceux qui ne veulent pas de ce leadership sera large, nous le souhaitons, et total. Les fleurets ne seront pas mouchetés. *ag*